



La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 18

14 novembre 2014



[Version imprimable au format](#) 

Sommaire

- Congé de Formation Professionnelle
- Elections Professionnelles : les contractuels votent aussi
- Dossiers RAEP

Congé de Formation Professionnelle

Les contractuels peuvent faire une demande de congé de formation professionnelle. Il faut avoir accompli au moins l'équivalent de 3 années à temps complet de services effectifs et être en position d'activité.

Le serveur est ouvert du **3 novembre au 1er décembre** à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/>

Le dossier de candidature doit être renvoyé au rectorat par la voie hiérarchique accompagné des pièces justificatives **au plus tard le vendredi 12 décembre 2014**.

La circulaire est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/>, rubrique "emploi, carrière et formation", "Personnels enseignants", "vie professionnelle".

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre confirmation d'inscription pour le suivi de votre dossier. La commission d'attribution où nous siégeons est prévue le **vendredi 6 mars 2015**.

Elections Professionnelles : les contractuels votent aussi

Vous devez avoir déjà ouvert votre **espace électeur**, et reçu dans votre établissement ou à votre domicile (selon que vous êtes en poste ou en congé statutaire) votre **notice de vote**. Elle contient votre identifiant électeur, indispensable pour voter. Si vous n'avez rien reçu au 13 novembre, vous pouvez obtenir votre identifiant en vous connectant à votre espace électeur : www.education.gouv.fr/electionspro2014

QUI VOTE ?

- Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation contractuels
- Les Assistants d'éducation, Assistants Pédagogiques et Assistants prévention violence
- Les CUI AVS et EVS
- Les AESH
- Les Emplois d'avenir professeurs

Vous devez, à la date du scrutin, être en CDI ou CDD d'une **durée minimale de 6 mois** ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois, **être en fonction depuis au moins 2 mois** à l'exception des personnels en CDI (*ex* : AESH ayant signé un CDI le 4 novembre), et bien sûr être en activité ou en congé rémunéré (*ex* : congé maternité ou maladie) ou en congé parental.

POUR QUELLES INSTANCES VAIS-JE VOTER ?

Vous êtes appelés à **voter pour 3 instances** :

- Le Comité technique ministériel (CTM)
- Le Comité technique académique (CTA)
- La Commission consultative paritaire (CCP).

Les deux premières ont pour but d'examiner au niveau local et national les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de notre système éducatif ainsi qu'aux statuts des personnels (ex : décret instituant le statut d'AESH). Les CCP sont obligatoirement sollicitées sur les décisions individuelles, c'est donc une instance de recours pour faire respecter vos droits liés à un licenciement, des sanctions disciplinaires, ou encore vos droits à congés de formation professionnelle.

À l'exception des **CUI et des EAP qui ne votent que pour le CTM et le CTA**, vous aurez donc **3 votes** électroniques à effectuer.

Suppression de la règle du butoir, maintien des lauréats des concours réservés dans leur académie d'origine, création du métier d'AESH, rémunérations, respect des contrats, temps de travail de tous les personnels contractuels... Toutes **les organisations syndicales n'ont pas le même point de vue sur ces questions**, il est donc essentiel d'élire celle qui vous représentera le mieux. Depuis les dernières élections, le SE-Unsa a été présent dans ces instances pour faire entendre la voix des contractuels, et nos actions ont payé !

Pour continuer à nous aider à **faire entendre votre voix**, du 27 novembre au 4 décembre, **votez et faites voter SE-Unsa !**

Si vous n'avez pas ouvert votre espace électeur, vous trouverez en pièce jointe un tutoriel pour vous aider.

Pour toute question concernant le vote, vous pouvez vous adresser à : jeanne.blanc@ac-bordeaux.fr

Dossiers RAEP

Nous tenons à votre disposition des dossiers RAEP concours interne et réservé dans plusieurs disciplines, que des collègues stagiaires ont accepté de nous confier.

Si vous êtes intéressé, prenez contact avec les sections départementales aux adresses ci-dessous pour venir les consulter :

Dordogne : Bourse du Travail, 26 rue Bodin, 24029 PERIGUEUX CEDEX, 05 53 53 42 32, 24@se-unsa.org

Gironde : 33 bis rue de Carros, 33800 BORDEAUX, 05 57 59 00 30, 33@se-unsa.org

Landes : Clos Michel-Ange, 830 avenue du Maréchal Foch, 40000 MONT DE MARSAN, 05 58 46 24 24, 40@se-unsa.org

Lot-et-Garonne : 9/11 rue des Frères Magin, 47000 AGEN, 05 53 48 12 12, 47@se-unsa.org

Pyrénées Atlantiques : 12 rue des Alliés, 64000 PAU, 05 59 82 57 40, 64@se-unsa.org

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais **ou moins selon le mois d'adhésion**, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Evelyne BRUN

Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC
Responsable Lycées/Collèges
Elue à la CAPN des Certifiés

Sylvie BERGEON

LP F. Tristan à CAMBLANES et MEYNAC
Elue à la CAPA des PLP
Responsable des Non-Titulaires
Permanence : mardi après-midi et vendredi

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

Christine MOINE-UIBER

Lycée N. Brémontier à BORDEAUX
Responsable Lycées/Collèges

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org